

DERNIERE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

à établir à Paris le siège du parti, précédemment à Lyon, et nomme membres de sa commission administrative :
MM. Baudet, conseiller municipal de Reims; Brunswick, Delaporte, Laville, de Bonnaux; Lenoir, député de Reims; Meyer, Boudoux; Ferrand, conseiller général d'Air; Orry, Perraudin, conseiller général du Cher; Prolo, Richerand, Tixier, et désigne M. Orry comme secrétaire général et M. Prolo comme trésorier.
La création d'un organe périodique du parti est décidée et le Congrès s'ajourne à l'année prochaine.

Le ministère prépare un mouvement préfectoral

Paris, 1er juin. — Les ministres se réuniront demain matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Fallières.
En raison du conseil, le président du conseil et le ministre de la marine ne pourront tenir leur audience hebdomadaire du mercredi.
C'est au conseil des ministres de demain que sera signé le mouvement préfectoral, dont nous avons annoncé la préparation.
On sait déjà que ce mouvement doit avoir pour point de départ la mise à la retraite de M. Sagebien, préfet d'Ille-et-Vilaine; qu'un second poste de préfet sera rendu vacant par l'entrée dans les finances de M. Fradin de Linières, préfet de l'Orne.
Le mouvement sera assez étendu; mais il se pourrait qu'il fut scindé en deux parties.
Deux membres du personnel du cabinet de M. Clemenceau seront compris dans ce mouvement, l'un comme secrétaire général, l'autre comme sous-préfet.
M. Clemenceau a reçu aujourd'hui le maire de Rome.

LES POSTIERS RÉVOQUÉS

Ils vont se pourvoir devant le Conseil d'État
Paris, 1er juin. — Le Conseil d'administration de l'Association des P. T. T. avait organisé ce matin, 117, boulevard de l'Hôpital, une réunion privée à laquelle il avait convié tous les postiers révoqués.
Au nom du Conseil d'administration de l'A. G., M. Subra a demandé à ses collègues de formuler par écrit les raisons qui, d'après eux, leur auraient valu leur révocation.
Il a montré ensuite que la mesure prise par le gouvernement contre les six cent cinquante postiers révoqués était illégale. A l'appui de cette thèse, il a déclaré que la loi de finances du 22 avril 1905, portant en son article 25 que « tous les fonctionnaires de l'État ont droit à la communication personnelle et confidentielle de toutes notes, feuilles signalétiques et tous autres documents composant leur dossier, soit avant d'être l'objet d'une mesure disciplinaire ou d'un déplacement d'office, soit avant d'être retardés dans leur avancement à l'ancienneté ».
Or, les postiers ont été révoqués sans qu'ils aient eu connaissance de leurs dossiers. Et le gouvernement a pris cette mesure par un simple décret, alors que le Parlement aurait dû être consulté.
L'orateur invite donc ses camarades à se pourvoir devant le Conseil d'État, et il ajoute que le Conseil d'administration de l'A. G. prendra tous les moyens pour mener à bien leur action judiciaire.
L'assemblée a donné pleins pouvoirs aux membres du Conseil.

L'Affaire Steinheil

Paris, 1er juin. — L'audition par le juge d'instruction de Tardivel, d'Alaire et de la femme Batifolier, maîtresse d'Alaire, a roulé sur le point de savoir si Tardivel avait ou non déclaré à Alaire qu'il connaissait les assassins de M. Steinheil.
La femme Batifolier a affirmé que son amant lui avait déclaré que Tardivel lui avait avoué avoir tué quelqu'un, mais sans préciser qui.
Alaire a confirmé les déclarations de sa maîtresse, mais il a ajouté qu'il avait bien pu oublier de lui dire qu'il s'agissait du crime de l'Impasse Ronsin.
Tardivel a nié les propos qui lui sont prêtés par Alaire.
Au sujet de la clef trouvée dans l'une de ses valises, Tardivel a dit qu'il n'aurait pu répondre que quand il aurait vu cette clef.

Le sabotage des lignes téléphoniques

Nombres fils coupés dans l'Est
Nancy, 1er juin. — Cette nuit et la nuit dernière de nombreux actes de sabotage ont été commis sur les lignes téléphoniques et télégraphiques, aux environs de Nancy, entre Ludres et Messein.
14 fils ont été coupés et enlevés, sur une longueur de 200 mètres.
Champignoul, 16 fils ont été coupés et enlevés sur une longueur de 100 mètres.
Chose bizarre, aucun des fils longeant la voie du chemin de fer n'a été touché. Seuls, ceux appartenant à l'État ont été sabotés.
Des patrouilles de gendarmes parcourent les voies.

FEUILLETON DU 2 JUIN. — N. 61

DÉTRESSE MATERNELLE

par Henri GERMAIN

« C'est aussi le droit sacré du puissant d'amour que je vous ai juré et que votre départ consacrerait douloureusement. »
« Je partirai donc, après le train de trois heures et demi, j'arriverai deux heures plus tard à la gare de l'Est. »
« Voulez-vous me causer cette grande joie de venir m'y attendre ? je vous y cherche-rais. »
« A bientôt, Madeleine adorée, et pour la vie ! »
« ANDRÉ. »
— Comme tu es heureuse d'être tant aimée, dit Julie Carrol d'un accent triste et semblant percer des regrets, après que Madeleine eut relu sa lettre à voix haute.
— Ah ! quand tu connaîtrais celui qui m'écrivit cela, tu m'enivrerais plus encore. Et pourtant, tu le vois, cet amour me cause bien des souffrances.
— Ma chère petite, dit alors madame Carrol affectueuse, je vous souhaite tout le bonheur que vous pouvez désirer.
— Je devine aux termes de cette lettre que votre cœur est bien placé; celui qui vous écrit ainsi doit être un homme loyal et généreux. et lui aussi vous a bien choisie.
Maintenant je comprends mieux, l'excu-

On annonce de Homecourt que de nombreux fils ont été coupés, le long de l'avenue de la Gare, à 50 mètres de celle-ci.

A HENDI-LISTARD
La nuit dernière, des malfaiteurs vestis inconnus ont coupé, au lieu dit le Pont-Sault, à quelques kilomètres de la gare de Dourges, cinq fils télégraphiques.
Une enquête est ouverte pour découvrir les coupables, mais, jusqu'à présent, on ne possède aucun indice.

ALPHONSE XIII A FAIT UNE CHUTE DE CHEVAL

Madrid, 1er juin. — Au cours d'une partie de polo, le roi Alphonse XIII est tombé de cheval et s'est luxé le pied.
On déclare au palais royal que la luxure du pied du roi n'a absolument aucune importance, car le roi a continué à jouer au polo pendant 25 minutes et à son retour, il a repris ses occupations habituelles.

L'Union des Sociétés de Gymnastique

LE NOUVEAU BUREAU
Angers, 1er juin. — A l'issue de la 35e fête fédérale, le comité de permanence de l'Union des sociétés de gymnastique de France s'est réuni à Angers et a procédé à l'élection de son bureau.
Ont été nommés :
M. Charles Cazalat, de Bordeaux, président pour la 36e fois; MM. Lamy, de Compiègne, et Wachmar, de Lille, vice-présidents; Manchot, de Châteaurenault, trésorier.
MM. Paniot et Lapatat, de Bordeaux, secrétaires généraux.
Membres : MM. Christian et Loutil, de Paris; de Flandre, de Cambrai; Tiederichs et Krug, de Nancy; Morel, de Limoges; Puitbaraud, de Nantes; Zierer, de Rouen; Fouillat et Caboché, de Saint-Quentin.
La 36e fête fédérale aura lieu fin prochain à Saint-Quentin, à la Pentecôte.

DANS LA REGION

A ARRAS

L'attentat contre le rapide 520

L'enquête n'a pas fait découvrir l'auteur. — Le Parquet d'Arras est descendu sur les lieux.
Nous avons dit hier comment un attentat avait été commis dimanche soir sur la ligne du chemin de fer, à environ 800 mètres de la gare de Corbehem.
Trois coups de revolver furent tirés sur le rapide 520 qui partait de Lille à 7 h. 30 arriva à Paris à 10 h. 26.
Les balles tirées sur le convoi à droite du sens de la marche du train frappèrent le wagon de 1re classe marqué D n° 120 et dans lequel se trouvait M. Le Roy député de Cambrai qui regagnait Paris.
Deux des projectiles ne firent qu'effleurer la paroi extérieure du wagon mais le troisième vint se perdre dans le compartiment après avoir brisé un carreau.
Une enquête fut ouverte aussitôt par M. Martigny, chef de la gare de Corbehem qui avait été avisé télégraphiquement par la gare d'Arras où M. Le Roy avait déposé une plainte.
M. Martigny visita l'amburge Delacère, qui est la maison la plus proche du lieu de l'attentat; il ne put recueillir le moindre renseignement utile; il fut seulement que les derniers consommateurs sortis de l'établissement étaient des marins dont on ignore les noms et qui ont dû regagner aussitôt leur bateau. Un cantonnier, M. Quéant, qui était allé allumer des lanternes de disques dans la soirée, interrogé également a déclaré n'en rien savoir.
L'enquête qu'ouvrira de son côté la gendarmerie n'a pas non plus permis, d'acquiescer les recherches pour la découverte de l'auteur du attentat.
Lundi matin, le parquet d'Arras s'est transporté sur les lieux de l'attentat et s'est livré à des constatations.

A ARRAS

Arrestation de Postiers

A la suite de perquisitions opérées chez des commis des Postes, soupçonnés de sabotage, trois arrestations ont été opérées.
Lundi après-midi, Pierre Buscaill, commis des Postes et télégraphes au bureau d'Arras, arrêté dans les circonstances que l'on sait, a été conduit à l'instruction.
Des perquisitions avaient été opérées chez trois employés des Postes par M. Benoit, commissaire de la brigade mobile de Lille, assisté de deux inspecteurs. Ces perquisitions ne donnèrent pas de résultat chez l'un des trois commis des Postes inquiétés;

A ARRAS

Un marchand de fourrage, dont le cheval s'était emballé, tombe de voiture et se fracture le crâne

Revenant en voiture avec sa femme, du marché de la Bœuf, M. Fauquembergue François, marchand de fourrage, à Roussent, qui était assez éméché, fouettait sans cesse son cheval.
L'animal soudain, partit à vive allure. Près du Bois de Verton, au lieu dit « Le Chat Noir », M. Fauquembergue fut précipité sur la route, la tête en avant.
Sa femme réussit à arrêter le cheval emporté deux cents mètres plus loin. Elle blessa aussitôt son mari pour aller secourir son cheval, mais celui-ci, qui avait le crâne fracturé, était déjà mort quand elle arriva près de lui.

A ARRAS

qu'à dire.

— Oh ! non, non, madame, ne me demandez pas cela maintenant, je ne pourrais le faire.
— Mais ne vous faut-il pas, au moins, rassurer votre famille ?
— Je le voudrais, certes; mais je connais mon père, il viendrait immédiatement me chercher ici, et me ramènerait aux Fresnes pour m'y faire exécuter sa volonté.
— Alors n'écrivez pas ! cria Julie avec l'élan de la jeunesse, et sans se troubler malgré le regard sévère de sa mère.
— Tenez, chère madame Carrol, répliqua Madeleine gravement, je veux vous l'avouer; je partage vos scrupules, et aussi la souffrance que me cause l'absence de nouvelles des miens.
Mais laissez-moi réfléchir quelques jours encore, prendre conseil de celui qui va venir, alors j'agirai, je vous le promets.
— D'accord, l'idée m'est venue déjà de confier ma cause à l'excellente madame de Presles, dont le château touche notre ferme et qui m'a toujours témoigné tant de sympathie.
— Quand j'aurai pris une décision, je vous en ferai part.
— A la bonne heure, ma chère enfant, je vous remercie de rendre mes conseils en bien.
— Maintenant, parlons d'autre chose, tout en déjeunant, car voici l'heure.
— Sur cette invitation, les trois femmes s'occupèrent chacune en ce qui la concernait habituellement, des préparatifs du repas, et bientôt elles se mirent à table.
La conversation, surtout alimentée par Madeleine Dallois, dont la joie s'accroissait de temps en temps, roula naturellement sur l'arrivée prochaine d'André.
Puis vint l'heure de faire sa toilette et Madeleine, par coquetterie naturelle à son

chez un autre, qui a été laissé en liberté provisoire, elles firent découvrir de la ficelle provenant de la recette principale; chez Buscaill, on trouva plus de 500 cartes postales illustrées, des articles de bureau, des échantillons de tissus, des produits pharmaceutiques, graines, blagues à tabac, mouchoirs, rasoirs, de la passementerie, et une certaine quantité de timbres non oblitérés détachés des enveloppes.
Buscaill se défend d'avoir commis du sabotage et d'avoir détourné des valeurs.
Cetle arrestation a causé une grosse émotion en ville. Buscaill, 'ait considéré par les postiers comme un camarade très serviable.
Comme nous le disons plus haut, Buscaill a été conduit hier au parquet où le juge instructeur lui fit subir un interrogatoire de pure forme.
Il a ensuite été reconduit à la prison d'Arras.

DEUX NOUVELLES ARRESTATIONS

Dans la journée d'hier, mardi, deux nouvelles arrestations ont été opérées.
M. Benoit, commissaire de la police mobile, l'inspecteur Pringuet et un second inspecteur, ont activement leurs recherches, de concert avec le parquet, ont appris que des soupçons pesaient sur deux agents des Postes, les nommés Cabanon F., 20 ans, né à Bez, commune de Nausseau (Aveyron) et Ferrus Marius, 20 ans, né à Rodez (Aveyron).
Ces deux agents demeurent 123, rue de Bapume.
Les policiers se rendirent à leur chambre dans celle de Cabanon ils trouvèrent des crayons et une certaine quantité de timbres-poste.
Dans celle de Ferrus où, lors d'une première perquisition, faite dimanche, on avait trouvé dans le foyer des cendres fraîches, on saisit une montre en métal.
Celle montre, envoyée par la poste, avait été dérobée par Cabanon. L'acte de vente donnée à Ferrus. Celui-ci, d'après l'enquête de la police, savait parfaitement qu'elle était le produit d'un vol.
Après interrogatoire d'identité au parquet les deux employés des Postes, qui avaient été arrêtés à leur bureau, ont été écroués.
Tous deux étaient attachés au service du départ.
Ces arrestations ont produit en ville une vive émotion et font le sujet de toutes les conversations.

Graves incidents à la gare de Feignies

Les voyageurs se rebellent contre la Douane
Lundi matin, à l'heure où le train venant de Bruxelles et qui part de cette ville à minuit arriva en gare de Feignies, un vif incident se produisit entre les voyageurs de ce train et les douaniers chargés de la visite.
Après avoir subi la fouille réglementaire, les voyageurs qui avaient été parqués dans une salle d'attente par les douaniers et trouvant excessif le temps qu'on leur faisait attendre en cet endroit, passèrent de force sur les quais en bousculant les employés de la douane et en faisant sauter les portes de la salle d'attente dont les vitres volèrent en éclats.
Les efforts faits par les douaniers pour enlever les récalcitrants restèrent vains et bientôt les voyageurs installés dans les wagons du train purent continuer leur route.

A PONT-A-VENDIN

Effroyable accident mortel

Aux fours à coke des mines de Lens, un ouvrier est broyé par une machine.
Un grave accident est survenu au cours de l'avant-dernière nuit aux fours à coke de la Compagnie des Mines de Lens.
Vers minuit, un ouvrier des fours, nommé Lebel Lucien, voulut monter sur la machine dite pilonneuse, lorsque son pied glissa et il tomba sous la machine qui le broya horriblement.
Dégradé avec le thorax défoncé et les poumons écrasés, le malheureux rendait le dernier soupir quelques instants après.
Lebel, qui était âgé de 26 ans, était célibataire. Ses cadavre a été transporté à son domicile à Pont-A-Vendin.

A MONTREUIL

La course à la mort

Un marchand de fourrage, dont le cheval s'était emballé, tombe de voiture et se fracture le crâne.
Revenant en voiture avec sa femme, du marché de la Bœuf, M. Fauquembergue François, marchand de fourrage, à Roussent, qui était assez éméché, fouettait sans cesse son cheval.
L'animal soudain, partit à vive allure. Près du Bois de Verton, au lieu dit « Le Chat Noir », M. Fauquembergue fut précipité sur la route, la tête en avant.
Sa femme réussit à arrêter le cheval emporté deux cents mètres plus loin. Elle blessa aussitôt son mari pour aller secourir son cheval, mais celui-ci, qui avait le crâne fracturé, était déjà mort quand elle arriva près de lui.

LES COMPTES DE LA MAISON DES FEDERATIONS

Ce soir, après la deuxième séance publique, la conférence s'est réunie en comité secret pour commencer à étudier la liquidation des comptes de la Maison des Fédérations.
MM. Griffuelhes et Lévy ont été longuement entendus.

Les Bourses du Travail

LA CONFERENCE DES FEDERATIONS ET BOURSES DU TRAVAIL
Paris, 1er juin. — Le congrès de la C. G. T. à Marseille s'étant terminé au mois d'octobre dernier sans qu'un certain nombre de questions professionnelles inscrites à l'ordre du jour fussent tranchées, il fut décidé que dans un délai de six mois, une conférence générale des délégués des bourses et des fédérations serait convoquée à Paris.
Cette réunion est ouverte ce matin, 49, rue de Bretagne, sous la présidence de M. Hervier, de Bourges.
M. Niel, qui exerce toujours les fonctions de secrétaire du comité confédéral de la C. G. T. jusqu'à la nomination de son successeur, a souhaité la bienvenue aux délégués. Il a rappelé l'ordre du jour de la conférence qui comprend les questions suivantes :
— Etablissement et mode d'application d'un timbre confédéral et d'une carte confédérale.
— Unification de la comptabilité de tous les services financiers de la C. G. T.
— Etude de tous les perfectionnements qu'on pourrait apporter au vitacium (actuellement servi par les bourses).
Tantôt sensiblement à Paris, des comités confédéraux, avec la présence réelle de délégués des fédérations et des bourses de province.
— Solution des divers conflits locaux entre syndicats et bourses ou fédérations.
Il a exprimé l'espoir que les délégués, quel que soit l'état actuel des esprits, examineraient ces questions et celles qui pourraient surgir à leur sujet, avec la dignité et la conscience de ces hommes intelligents et conscients.
A peine M. Niel avait-il au nom de la C. G. T. déclaré la conférence ouverte qu'un débat s'engageait sur l'admission ou la non-admission de la presse.
Finalement 32 délégués contre 17 se prononcèrent pour l'admission.
La conférence a ensuite nommé une commission chargée de vérifier les mandats représentés.

LA COTISATION FEDERALE EST AUGMENTEE

La séance de l'après-midi a été présidée par M. Pericat, assisté de MM. Dret et Bousquet.
Les secrétaires en fonction le matin ont été maintenus.
Toute la discussion a porté, de deux heures et demie à six heures et demie, sur l'augmentation des cotisations confédérales.
Certains orateurs estiment que cette question a été réglée par le congrès de Marseille et que, par conséquent, la conférence n'avait pas à s'en occuper.
Le plupart soutiennent l'opinion contraire. Il paraîtrait d'ailleurs, affirmé-on de divers côtés, que le compte-rendu du congrès de Marseille, paru récemment en brochure, contenait une erreur.
Sur l'appel nominal on procède au vote de l'augmentation de la cotisation fédérale.
Pour l'augmentation se prononcent 27 fédérations; 12 contre; 2 s'abstiennent.
Sur le chiffre de 6 francs par mille membres proposé au lieu de 4, taux de l'ancienne cotisation, 25 se prononcent pour, 5 pour le chiffre de 5 francs. Les autres, pour le statu quo.
On aborde ensuite l'augmentation de la cotisation à verser par les syndicats aux sections de Bourses.
Le chiffre actuel est de 0,35 centimes par an et par syndicat. Une discussion s'engage sur la question de savoir si l'on conservera le mode de perception actuel ou si la cotisation deviendra exigible par syndicat.
On vote. Le résultat donne : pour le statu quo, 22; pour la perception de 5 centimes par an et par syndicat, 38.
Le chiffre de 50 centimes qui, tout en l'augmentant, conserve le mode de perception actuel, obtient 18 voix.
Il y a lieu à un nouveau tour.
Enfin, après une discussion, le chiffre de 5 centimes par an et par syndicat a été adopté par 43 voix contre 23.
Continuation des séances aujourd'hui et demain.

LA COTISATION FEDERALE EST AUGMENTEE

La séance de l'après-midi a été présidée par M. Pericat, assisté de MM. Dret et Bousquet.
Les secrétaires en fonction le matin ont été maintenus.
Toute la discussion a porté, de deux heures et demie à six heures et demie, sur l'augmentation des cotisations confédérales.
Certains orateurs estiment que cette question a été réglée par le congrès de Marseille et que, par conséquent, la conférence n'avait pas à s'en occuper.
Le plupart soutiennent l'opinion contraire. Il paraîtrait d'ailleurs, affirmé-on de divers côtés, que le compte-rendu du congrès de Marseille, paru récemment en brochure, contenait une erreur.
Sur l'appel nominal on procède au vote de l'augmentation de la cotisation fédérale.
Pour l'augmentation se prononcent 27 fédérations; 12 contre; 2 s'abstiennent.
Sur le chiffre de 6 francs par mille membres proposé au lieu de 4, taux de l'ancienne cotisation, 25 se prononcent pour, 5 pour le chiffre de 5 francs. Les autres, pour le statu quo.
On aborde ensuite l'augmentation de la cotisation à verser par les syndicats aux sections de Bourses.
Le chiffre actuel est de 0,35 centimes par an et par syndicat. Une discussion s'engage sur la question de savoir si l'on conservera le mode de perception actuel ou si la cotisation deviendra exigible par syndicat.
On vote. Le résultat donne : pour le statu quo, 22; pour la perception de 5 centimes par an et par syndicat, 38.
Le chiffre de 50 centimes qui, tout en l'augmentant, conserve le mode de perception actuel, obtient 18 voix.
Il y a lieu à un nouveau tour.
Enfin, après une discussion, le chiffre de 5 centimes par an et par syndicat a été adopté par 43 voix contre 23.
Continuation des séances aujourd'hui et demain.

DE CERTAINES ALLEES ET VENUES INUSITES

De certaines allées et venues inusitées s'opéraient sur les quais de départ.
Bientôt, on vit s'embarquer dans des wagons réunis en tête une nombreuse équipe de travailleurs munis de pics, de pioches et de cordages.
Puis des employés supérieurs, à casquettes galonnées, prirent place dans un autre compartiment, et après une série de signaux pressés, ce train spécial partit à toute vapeur.
Des rumeurs circulaient alors parmi la foule qui s'amusait; on parlait déjà d'accident grave, de déraillement.
Incapable de supporter plus longtemps l'anxiété qui s'était emparée d'elle, et s'augmentant d'instants en instants, Madeleine supplia Julie Carrol d'aller se renseigner auprès du chef de gare.
Ce fut seulement après avoir été promues de bureau en bureau, que les deux jeunes filles apprirent alors, de la bouche d'un sous-chef, la triste vérité.
Le train de Paris, partant à trois heures et demie de Châteaun-Thierry, avait déraillé près de la station d'Esly.
La voie qui, en cet endroit, surplombe du haut d'un talus de dix mètres, à peu près, la campagne environnante était en réparation.
Détrémpé par la pluie d'orage de la veille, elle s'était subitement affaissée au passage du train; un éboulement assez considérable avait entraîné le déraillement de plusieurs wagons, dont les attaches s'étaient rompues.
Il y avait malheureusement des blessés, et peut-être des morts, mais jusqu'à présent, il était impossible de donner des noms.
Les dépêches faisant connaître l'identité des personnes reconnues comme atteintes, au fur et à mesure de leur réception, dans

La Grève des Inscrits

TROIS NAVIRES PARTENT AVEC DES MARINS DE L'ETAT. — M. RIVELLI VA DEMANDER AUX INSCRITS DU HAVRE DE VOTER LA GREVE
Marseille, 1er juin. — C'est toujours dans le plus grand calme que se déroule la grève maritime qui immobilise à Marseille toute la flotte commerciale.
Le quartier maritime n'en a pas moins présenté, durant la matinée, une certaine animation, par suite de la présence des grévistes qui, groupe par groupe, discutent de leurs intérêts.
Les armateurs ont réussi à faire partir trois navires armés avec des marins de l'Etat, dont nous avons annoncé récemment l'arrivée à Marseille.
Le premier navire qui a pris la mer est le « Rhône », de la Compagnie mixte, allant à Tunis. Il avait 180 passagers et 600 tonnes de marchandises diverses.
Le second, est parti le « Russie », des Transports maritimes, pour Oran, avec 180 passagers, dont 80 militaires et une cargaison absolument complète.
Enfin, à la même heure, est parti le « Corté », de la Compagnie Frayssinet, avec 150 passagers et une cargaison de 150 tonnes, composée pour la plus grande partie de farine. Tous ces navires ont emporté la grève confiée après-demain à un vapeur anglais qui se rend à la Réunion.
Un seul contre-torpilleur est parti aujourd'hui. C'est le « Pertuisane », qui se rend à Alger avec 20 sacs de dépêches.
Aucun départ pour le commerce n'est annoncé.
L'« Oux », dernier courrier de Madagascar, n'est pas encore parti; le courrier est resté dans les câbles du paquebot.
On espère que le service postal pourra être confié après-demain à un vapeur anglais qui se rend à la Réunion.
En ce qui concerne le courrier de Chine, qui devait être expédié dimanche, on le conduira très probablement à la malle anglaise.
Au cours de la réunion que les grévistes ont tenue cet après-midi à la Bourse du travail, il a été décidé que M. Rivelli, secrétaire général de la Fédération des Inscrits maritimes, et M. Laffalle, secrétaire général des restaurateurs et garçons navigateurs, se rendront au Havre pour décider les inscrits de ce port à se mettre en grève.
L'ordre du jour suivant a été déposé et voté :
« Les Inscrits maritimes et les agents du service général à bord, en grève, réunis le 1er juin à la Bourse du travail au nombre de 4.000 »
Après avoir entendu l'exposé de la situation de ce jour ;
« Déclarent que la décision du gouvernement accordant aux armateurs des marins de l'Etat pour monter les navires, ne les a ni émus ni mis en colère ;
« Considèrent que cette décision est une violation du droit de grève et désorganise en partie la défense nationale ;
« S'attendent à voir ces marins mis au service des exploitiers des camarades dockers pour la manipulation des marchandises ;
« Considèrent que la légitimité des revendications des équipages, pour l'application intégrale de la loi du 17 avril 1907 ne peut être mise en doute ;
« Que l'intervention du gouvernement dans le conflit est une preuve de sympathie pour les violateurs de la loi ;
« Qu'à cette provocation les grévistes doivent répondre ;
« Décident d'envoyer au Havre les camarades Rivelli et Laffalle avec mandat de décider les camarades havrais à déclarer la grève de défense corporative et de solidarité ;
« Déclarent que, quelle que soit la situation à venir, ils resteront fermes et unis et voteront une fois de plus la continuation de la grève ».
MM. Rivelli et Laffalle sont partis cette nuit pour le Havre.
Les femmes de chambre navigant organisent une réunion pour se former en syndicat.

LA COTISATION FEDERALE EST AUGMENTEE

La séance de l'après-midi a été présidée par M. Pericat, assisté de MM. Dret et Bousquet.
Les secrétaires en fonction le matin ont été maintenus.
Toute la discussion a porté, de deux heures et demie à six heures et demie, sur l'augmentation des cotisations confédérales.
Certains orateurs estiment que cette question a été réglée par le congrès de Marseille et que, par conséquent, la conférence n'avait pas à s'en occuper.
Le plupart soutiennent l'opinion contraire. Il paraîtrait d'ailleurs, affirmé-on de divers côtés, que le compte-rendu du congrès de Marseille, paru récemment en brochure, contenait une erreur.
Sur l'appel nominal on procède au vote de l'augmentation de la cotisation fédérale.
Pour l'augmentation se prononcent 27 fédérations; 12 contre; 2 s'abstiennent.
Sur le chiffre de 6 francs par mille membres proposé au lieu de 4, taux de l'ancienne cotisation, 25 se prononcent pour, 5 pour le chiffre de 5 francs. Les autres, pour le statu quo.
On aborde ensuite l'augmentation de la cotisation à verser par les syndicats aux sections de Bourses.
Le chiffre actuel est de 0,35 centimes par an et par syndicat. Une discussion s'engage sur la question de savoir si l'on conservera le mode de perception actuel ou si la cotisation deviendra exigible par syndicat.
On vote. Le résultat donne : pour le statu quo, 22; pour la perception de 5 centimes par an et par syndicat, 38.
Le chiffre de 50 centimes qui, tout en l'augmentant, conserve le mode de perception actuel, obtient 18 voix.
Il y a lieu à un nouveau tour.
Enfin, après une discussion, le chiffre de 5 centimes par an et par syndicat a été adopté par 43 voix contre 23.
Continuation des séances aujourd'hui et demain.

LA COTISATION FEDERALE EST AUGMENTEE

La séance de l'après-midi a été présidée par M. Pericat, assisté de MM. Dret et Bousquet.
Les secrétaires en fonction le matin ont été maintenus.
Toute la discussion a porté, de deux heures et demie à six heures et demie, sur l'augmentation des cotisations confédérales.
Certains orateurs estiment que cette question a été réglée par le congrès de Marseille et que, par conséquent, la conférence n'avait pas à s'en occuper.
Le plupart soutiennent l'opinion contraire. Il paraîtrait d'ailleurs, affirmé-on de divers côtés, que le compte-rendu du congrès de Marseille, paru récemment en brochure, contenait une erreur.
Sur l'appel nominal on procède au vote de l'augmentation de la cotisation fédérale.
Pour l'augmentation se prononcent 27 fédérations; 12 contre; 2 s'abstiennent.
Sur le chiffre de 6 francs par mille membres proposé au lieu de 4, taux de l'ancienne cotisation, 25 se prononcent pour, 5 pour le chiffre de 5 francs. Les autres, pour le statu quo.
On aborde ensuite l'augmentation de la cotisation à verser par les syndicats aux sections de Bourses.
Le chiffre actuel est de 0,35 centimes par an et par syndicat. Une discussion s'engage sur la question de savoir si l'on conservera le mode de perception actuel ou si la cotisation deviendra exigible par syndicat.
On vote. Le résultat donne : pour le statu quo, 22; pour la perception de 5 centimes par an et par syndicat, 38.
Le chiffre de 50 centimes qui, tout en l'augmentant, conserve le mode de perception actuel, obtient 18 voix.
Il y a lieu à un nouveau tour.
Enfin, après une discussion, le chiffre de 5 centimes par an et par syndicat a été adopté par 43 voix contre 23.
Continuation des séances aujourd'hui et demain.

LA COTISATION FEDERALE EST AUGMENTEE

La séance de l'après-midi a été présidée par M. Pericat, assisté de MM. Dret et Bousquet.
Les secrétaires en fonction le matin ont été maintenus.
Toute la discussion a porté, de deux heures et demie à six heures et demie, sur l'augmentation des cotisations confédérales.
Certains orateurs estiment que cette question a été réglée par le congrès de Marseille et que, par conséquent, la conférence n'avait pas à s'en occuper.
Le plupart soutiennent l'opinion contraire. Il paraîtrait d'ailleurs, affirmé-on de divers côtés, que le compte-rendu du congrès de Marseille, paru récemment en brochure, contenait une erreur.
Sur l'appel nominal on procède au vote de l'augmentation de la cotisation fédérale.
Pour l'augmentation se prononcent 27 fédérations; 12 contre; 2 s'abstiennent.
Sur le chiffre de 6 francs par mille membres proposé au lieu de 4, taux de l'ancienne cotisation, 25 se prononcent pour, 5 pour le chiffre de 5 francs. Les autres, pour le statu quo.
On aborde ensuite l'augmentation de la cotisation à verser par les syndicats aux sections de Bourses.
Le chiffre actuel est de 0,35 centimes par an et par syndicat. Une discussion s'engage sur la question de savoir si l'on conservera le mode de perception actuel ou si la cotisation deviendra exigible par syndicat.
On vote. Le résultat donne : pour le statu quo, 22; pour la perception de 5 centimes par an et par syndicat, 38.
Le chiffre de 50 centimes qui, tout en l'augmentant, conserve le mode de perception actuel, obtient 18 voix.
Il y a lieu à un nouveau tour.
Enfin, après une discussion, le chiffre de 5 centimes par an et par syndicat a été adopté par 43 voix contre 23.
Continuation des séances aujourd'hui et demain.

LA COTISATION FEDERALE EST AUGMENTEE

La séance de l'après-midi a été présidée par M. Pericat, assisté de MM. Dret et Bousquet.
Les secrétaires en fonction le matin ont été maintenus.
Toute la discussion a porté, de deux heures et demie à six heures et demie, sur l'augmentation des cotisations confédérales.
Certains orateurs estiment que cette question a été réglée par le congrès de Marseille et que, par conséquent, la conférence n'avait pas à s'en occuper.
Le plupart soutiennent l'opinion contraire. Il paraîtrait d'ailleurs, affirmé-on de divers côtés, que le compte-rendu du congrès de Marseille, paru récemment en brochure, contenait une erreur.
Sur l'appel nominal on procède au vote de l'augmentation de la cotisation fédérale.
Pour l'augmentation se prononcent 27 fédérations; 12 contre; 2 s'abstiennent.
Sur le chiffre de 6 francs par mille membres proposé au lieu de 4, taux de l'ancienne cotisation, 25 se prononcent pour, 5 pour le chiffre de 5 francs. Les autres, pour le statu quo.
On aborde ensuite l'augmentation de la cotisation à verser par les syndicats aux sections de Bourses.
Le chiffre actuel est de 0,35 centimes par an et par syndicat. Une discussion s'engage sur la question de savoir si l'on conservera le mode de perception actuel ou si la cotisation deviendra exigible par syndicat.
On vote. Le résultat donne : pour le statu quo, 22; pour la perception de 5 centimes par an et par syndicat, 38.
Le chiffre de 50 centimes qui, tout en l'augmentant, conserve le mode de perception actuel, obtient 18 voix.
Il y a lieu à un nouveau tour.
Enfin, après une discussion, le chiffre de 5 centimes par an et par syndicat a été adopté par 43 voix contre 23.
Continuation des séances aujourd'hui et demain.

LA COTISATION FEDERALE EST AUGMENTEE

La séance de l'après-midi a été présidée par M. Pericat, assisté de MM. Dret et Bousquet.
Les secrétaires en fonction le matin ont été maintenus.
Toute la discussion a porté, de deux heures et demie à six heures et demie, sur l'augmentation des cotisations confédérales.
Certains orateurs estiment que cette question a été réglée par le congrès de Marseille et que, par conséquent, la conférence n'avait pas à s'en occuper.
Le plupart soutiennent l'opinion contraire. Il paraîtrait d'ailleurs, affirmé-on de divers côtés, que le compte-rendu du congrès de Marseille, paru récemment en brochure, contenait une erreur.
Sur l'appel nominal on procède au vote de l'augmentation de la cotisation fédérale.
Pour l'augmentation se prononcent 27 fédérations; 12 contre; 2 s'abstiennent.
Sur le chiffre de 6 francs par mille membres proposé au lieu de 4, taux de l'ancienne cotisation, 25 se prononcent pour, 5 pour le chiffre de 5 francs. Les autres, pour le statu quo.
On aborde ensuite l'augmentation de la cotisation à verser par les syndicats aux sections de Bourses.
Le chiffre actuel est de 0,35 centimes par an et par syndicat. Une discussion s'engage sur la question de savoir si l'on conservera le mode de perception actuel ou si la cotisation deviendra exigible par syndicat.
On vote. Le résultat donne : pour le statu quo, 22; pour la perception de 5 centimes par an et par syndicat, 38.
Le chiffre de 50 centimes qui, tout en l'augmentant, conserve le mode de perception actuel, obtient 18 voix.
Il y a lieu à un nouveau tour.
Enfin, après une discussion, le chiffre de 5 centimes par an et par syndicat a été adopté par 43 voix contre 23.
Continuation des séances aujourd'hui et demain.

LA COTISATION FEDERALE EST AUGMENTEE

La séance de l'après-midi a été présidée par M. Pericat, assisté de MM. Dret et Bousquet.
Les secrétaires en fonction le matin ont été maintenus.
Toute la discussion a porté, de deux heures et demie à six heures et demie, sur l'augmentation des cotisations confédérales.
Certains orateurs estiment que cette question a été réglée par le congrès de Marseille et que, par conséquent, la conférence n'avait pas à s'en occuper.
Le plupart soutiennent l'opinion contraire. Il paraîtrait d'ailleurs, affirmé-on de divers côtés, que le compte-rendu du congrès de Marseille, paru récemment en brochure, contenait une erreur.
Sur l'appel nominal on procède au vote de l'augmentation de la cotisation fédérale.
Pour l'augmentation se prononcent 27 fédérations; 12 contre; 2 s'abstiennent.
Sur le chiffre de 6 francs par mille membres proposé au lieu de 4, taux de l'ancienne cotisation, 25 se prononcent pour, 5 pour le chiffre de 5 francs. Les autres, pour le statu quo.
On aborde ensuite l'augmentation de la cotisation à verser par les syndicats aux sections de Bourses.
Le chiffre actuel est de 0,35 centimes par an et par syndicat. Une discussion s'engage sur la question de savoir si l'on conservera le mode de perception actuel ou si la cotisation deviendra exigible par syndicat.
On vote. Le résultat donne : pour le statu quo, 22; pour la perception de 5 centimes par an et par syndicat,